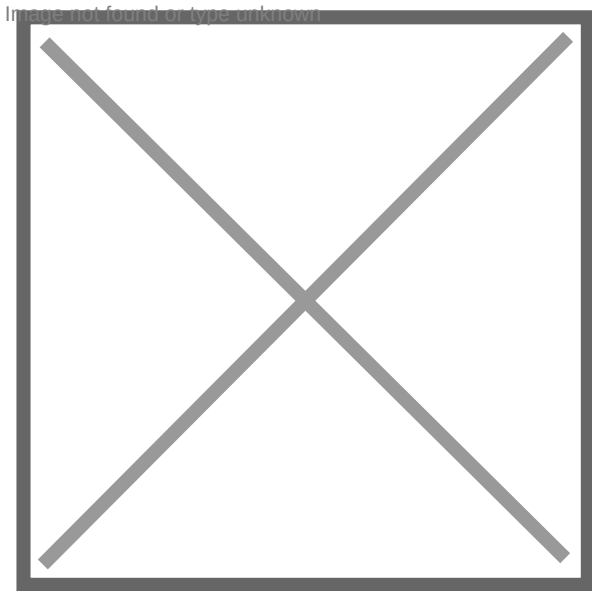




Chute dans un bus urbain quelles suites donner ?

Par **FIMa**, le **14/06/2018** à **23:09**

Bonjour,
Suite à la conduite très, très rapide d'un conducteur d'un bus urbain, ma femme et mon bébé de 16 mois ont été blessés à bord du bus, mon fils stressé et angoissé face à la situation. Ma femme déséquilibrée et projetée en arrière, la poussette où se trouvait ma fille de 16 mois s'est renversée en arrière violemment. Bilan constaté par médecin : hématome crânien pour mon bébé, lésions aux mains et cheville pour ma femme.
À aucun moment le conducteur n'a ralenti malgré l'accident dans son bus.
Un voyageur du bus est témoin de la scène.
Comment faire pour donner suite à cette affaire ?
Merci d'avance pour vos conseils.

Par **Tisuisse**, le **15/06/2018** à **06:07**

Bonjour,
Y a-t'il eu intervention des secours ?
Avez-vous les coordonnées des témoins ?
Prenez un avocat et faites un recours contre l'entreprise qui gère ces bus.

Par **FIMa**, le **15/06/2018** à **13:08**

Bonjour,
oui il y a un témoin dont j'ai les coordonnées, non les secours ne sont pas venus mais je suis allé voir le pédiatre et le généraliste immédiatement et ils m'ont fait des certificats médicaux pour moi et mon bébé. Cela sert-il à qqchose de porter plainte ?
Merci d'avance pour votre retour.

Par **Tisuisse**, le **15/06/2018 à 14:21**

C'est à vous de voir mais sans plainte déposée, peu de chance d'être entendue et d'être indemnisée ainsi que pour votre enfant. Prenez un avocat qui fera le nécessaire dans ce sens tout en évitant les erreurs que peuvent commettre les néophytes.

Par **FIMa**, le **16/06/2018 à 09:33**

Merci
Après avoir entendu ma femme la police dit que la plainte ne tiens peut être enregistrée comme telle car aucune faute penale. L'enregistrement sera une main courante.
Cela suffit il ?

Par **Tisuisse**, le **16/06/2018 à 11:12**

NON. Voyez votre avocat.

Par **FIMa**, le **17/06/2018 à 19:38**

Ok merci pour votre aide